

49/V1/MODULE_RENOVE_V1

Référence :

6960

Durée : 3,00 jour(s), 21,00 heures

Dates

Du 08/09/2025 au 10/09/2025

Lieu : FFB36-Salle de formation

Contact

Sylvie PEROT
Fédération du Bâtiment de l'Indre 5 rue Albert 1er
BP48
36001 CHATEAUROUX CEDEX
Email : PerotS@d36.ffbatiment.fr

Fixe bureau : 02 54 08 77 03

Coût de la formation

Forfait/Pers.
660,00 € HT (TVA 20%)
792,00 € TTC

Effectif

De 6 à 12 participants

Public

Responsable/Référent technique de l'entreprise.

Pré requis

Maîtriser les fondamentaux de son métier.
Comprendre, lire et écrire le français.

Moyens pédagogiques et supports

Formation en présentiel. Diaporama. Étude de cas. Exercices. Jeux de rôles. Quiz.

Critères et modalités d'évaluation

Le contrôle individuel de connaissances théoriques de chaque responsable technique proposé en fin de 3^{ème} journée est **obligatoire** depuis le 01/01/2015 (cf. arrêté du 19/12/2014 - JO du 26/12/2014).

Objectifs pédagogiques

- Définir les avantages du dispositif de l'co-conditionnalité des aides publiques et la mention Reconnu Garant de l'Environnement (RGE).
- Présenter les principales technologies clés et les différentes solutions d'amélioration de la performance énergétique d'un bâtiment.
- Dans le cadre d'une approche énergétique globale, savoir appréhender et expliquer le projet de rénovation énergétique, en interprétant le contenu de l'évaluation énergétique.
- Expliquer le bouquet de travaux retenu à son interlocuteur et l'accompagner pour pérenniser la performance et assurer le bon usage.

Compétences visées

Informations complémentaires

Les supports de formation seront adressés à chaque stagiaire (lien de téléchargement).

Prestataires de formation

ASCENDANCE SERVICES - BELMONT Jean

Programme

1^{er} jour :

- * Enjeux et contexte du nouveau module RENOVE dans le cadre du dispositif de l'°co-conditionnalit° des aides publiques et de la mention RGE :
 - Le contexte du PREH et les enjeux °nerg°tiques et climatiques
 - Le contexte réglementaire
 - Le fonctionnement thermique et °nerg°tique d'un bâtiment
 - Les effets négatifs pouvant survenir à la suite d'une rénovation °nerg°tique : une non-atteinte du gain °nerg°tique escompté et des désordres sur la structure, la qualité de l'air et le confort

2^e jour :

- * Les principales technologies clés :
 - Points clés de la mise en œuvre des solutions au regard de la performance °nerg°tique et l'importance de l'autocontrôle
 - Désordres d'interfaces entre technologies : listing non exhaustif de 16 problèmes au total sur l'ensemble des technologies selon la méthodologie
 - Exposé du cas
 - Explication de la ou les causes °ventuelles
 - Traitement curatif pour y remédier
 - Traitement préventif pour ne pas reproduire le(s) désordre(s) d'interface(s)

3^e jour :

- * Le projet de rénovation °nerg°tique dans le cadre d'une approche globale :
 - Les intérêts d'une °valuation thermique
 - L'interprétation d'une °valuation °nerg°tique et connaissances des °l°ments sensibles
 - Présentation et interprétation d'une °valuation °nerg°tique d'une maison individuelle réalisée à l'aide du logiciel OREBAT V3
 - Les scénarios de rénovation et les bouquets de travaux efficaces °nerg°tiquement
 - L'explication du bouquet de travaux retenu et l'accompagnement pour pérenniser la performance et en assurer le bon usage

* **Passage individuel d'un contrôle de connaissances théoriques en fin de 3^e jour sous forme d'un questionnaire (30 questions - 24 bonnes réponses requises), °tape obligatoire pour l'accès à la mention RGE.**
En cas de échec au questionnaire, il sera possible de bénéficier d'un nouveau passage, à titre gracieux, et sans nécessité de suivre un nouveau la formation.

L'Institut de Formation et de Recherche du Bâtiment Centre-Val de Loire (IFRB CVDL), d'ici nommé ci-après le Prestataire, est un organisme de formation professionnelle dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 24 45 02520 45 auprès du préfet de la région Centre-Val de Loire, et dont le siège social est établi 774 Boulevard Duhamel du Monceau - 45160 OLIVET. L'IFRB CVDL développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprise, en distanciel. L'ensemble de ses prestations est d'ici nommé ci-après l'offre de services.

Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les CGV) s'appliquent à l'offre de services relative à des commandes passées auprès du Prestataire par tout client professionnel ou particulier (ci-après le Client). Des conditions particulières s'appliquent aux modalités d'absence pour les formations d'une durée égale ou supérieure à 5 jours ouvrés (35 heures). Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, et de lui-même. Le Client reconnaît, ayant pris connaissance du contenu de la formation et signé un bulletin de description, qu'il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part du Prestataire lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins. La signature du bulletin de description vaut pour bon de commande et acceptation des présentes CGV. Il a également reçu le règlement intérieur appliqué par l'IFRB CVDL et dont les conditions doivent être respectées par tous.

Dispositions générales

Le Client s'engage à donner à son personnel toutes facilités pour lui permettre de suivre dans les meilleures conditions les formations organisées à son profit. Il doit s'assurer que les stagiaires choisis par ses soins répondent aux prérequis indiqués sur le programme de formation et avoir informé, en cas de handicap de son salarié, le Prestataire en amont sur son bulletin de description, afin que ce dernier mette en œuvre les conditions nécessaires à son accueil ou à sa réorientation vers une structure compétente. Le contrat de présence des stagiaires est assuré par leur signature, par demi-journée, sur la feuille de margement. La liste des présences sera communiquée en fin de stage ou de cycle d'entreprise. Le Prestataire décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient résulter d'un absentisme non justifié.

Documents contractuels

Pour chaque action de formation, le Client reçoit un bulletin de description-commande (une convention de formation pour les formations longues qualifiantes) qu'il doit retourner au Prestataire complété(e), signé(e) et revêtu(e) du cachet de l'entreprise. L'acceptation, la description est considérée comme définitive. L'issue du suivi de la formation, une attestation de présence et de capacités, un certificat de réalisation ou une attestation d'assiduité sont adressés au Client. Si le Client est une personne ayant entrepris ladite action de formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle à titre individuel sera établi. Le Client dispose d'un délai de réflexion de dix jours à compter de la signature du contrat pour se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Prestataire.

Règlement par un OPCO (subrogation)

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de la description. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas au Prestataire au premier jour de la formation, le Prestataire se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Conditions d'annulation / report / absence / départ anticipé / abandon

Annulation des formations à l'initiative du Client

Les dates de formation sont fixées d'un commun accord entre le Prestataire et le Client. En cas de report ou d'annulation par le Client, ce dernier peut être passible du versement d'indemnités compensatrices dans les conditions suivantes :

- Report ou annulation communiqué **au moins 10 jours ouvrés avant la session** : aucune indemnité,
- Report ou annulation communiqué **moins de 10 jours ouvrés avant la session** : 100 % des honoraires relatifs à la session pourront être facturés au Client.

En cas d'absence, de retard, de départ avant l'horaire prévu, ou d'abandon en cours de formation, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier. Des conditions de rattrapage pourront être étudiées sans engager une surfacturation à l'entreprise.

Faute de justificatifs, les sommes facturées ne seront pas imputables sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise et ne pourront donc pas faire l'objet d'une demande de prise en charge auprès de l'OPCO.

Conditions particulières pour les formations d'une durée égale ou supérieure à 5 jours (35 heures) :

- Annulation tardive : toute annulation dans les 8 jours ouvrés précédant le début de la formation donnera lieu à la facturation forfaitaire d'un montant de 300 € TTC.
- Absence en cours de formation : en cas d'absence ou interruption de la formation (démission, licenciement, etc.), toutes les heures non suivies seront facturées à l'entreprise. À titre exceptionnel, en cas d'absence d'une journée pour raison médicale, une facturation à hauteur de 30 % du coût pédagogique sera appliquée sur production d'un justificatif.

Remplacement

Le Prestataire offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, jusqu'à 5 jours ouvrés avant le début du premier jour de la formation. Le cas échéant, il appartient au Client de faire le nécessaire auprès de son OPCO pour la prise en charge de la formation.

Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, le Prestataire se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités. En cas de force majeure, le Prestataire se réserve le droit de remplacer l'intervenant initialement prévu par un intervenant apportant les mêmes garanties d'expertises pédagogiques et techniques.

Facturation

Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Le prix comprend le coût de formation ainsi que les supports, mais il ne comprend pas les frais annexes qui pourraient être facturés en sus. Le règlement des actions de formation interentreprises ou intra-entreprise est à effectuer, **par chèque bancaire ou par virement à l'ordre du Prestataire, à l'inscription, comptant et sans escompte.**

Pénalités de retard : conformément à l'article L.441-6 du Code de Commerce, des pénalités de retard sont dues en cas de défaut de règlement le jour suivant la date de paiement prévue figurant sur la facture ainsi que l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. Ce montant sera révisé si les frais engagés sont supérieurs. Le taux d'intérêt des pénalités de retard est le taux appliqué par la BCE majoré de 10 points.

À l'issue de la prestation, une facture acquittée sera adressée au Client suite à l'encaissement du règlement. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation. Ils restent à la charge du client.

Responsabilité

La responsabilité du Prestataire ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage des formations et des prestations réalisées dans le cadre de l'offre de services par le Client et les utilisateurs ou toute cause étrangère au Prestataire. Elle ne saurait non plus être engagée au titre des dommages matériels ou indirects tels que perte de données, de fichier(s), pertes de revenus, pertes d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image, à une marque et à la réputation.

De convention expresse, l'obligation du Prestataire est une obligation de moyen et quel que soit le type de prestations, la responsabilité du Prestataire est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client et plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée. Pendant toute la durée du stage, le Client demeure responsable civilement des stagiaires qui y participent.

Propriété intellectuelle

Les supports et documents remis par le Prestataire au cours des prestations réalisées dans le cadre de son Offre de services sont compris dans les frais de participation, sauf accord particulier établi avec le Client lors de la commande.

Le Prestataire et/ou ses intervenants sont seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des Offres de services proposés aux Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques utilisés par le Prestataire et/ou ses intervenants pour assurer les formations demeurent leur propriété exclusive.

Ni le Client, ni l'effectif formé n'acquiert le droit à quelque titre que ce soit, et sans que cela soit exhaustif, de reproduire, de communiquer, de traduire ou d'arranger, de modifier, de diffuser, de distribuer et d'exploiter ces éléments, directement ou indirectement, et ce quel que soit le support. Ni le Client, ni l'effectif formé ne saurait utiliser autrement que pour son usage personnel des fins d'étude, les supports de cours reçus. Il ne doit pas soustraire, dissimuler ou modifier les mentions de droit d'auteur, copyright, de marque déposées ou toutes autres mentions de droit de propriété intellectuelle.

Le Client accepte les dispositions ci-dessus et se porte fort de leur respect par l'ensemble de son effectif.

Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des changements intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par le Prestataire au Client.

Communication

Sous réserve du respect des dispositions de l'article 6 Confidentialité, le Client accepte d'être cité par le Prestataire comme client de son Offre de services.

Différends

En cas de litige survenant entre le Client et le Prestataire, il sera recherché une solution amiable et, en cas de défaut, le règlement sera du ressort du tribunal compétent du siège du Prestataire.

49/V1/MODULE REMOVE V1

Référence :

6960

Dur° e : 3,00 jour(s), 21,00 heures

Coût de la formation

Forfait/Pers.

660.00 € HT / 792.00 € TTC

Dates

Du 08/09/2025 au 10/09/2025

Lieu : FFB36-Salle de formation

A retourner ©:

Sylvie PEROT

F° d° ration du B^a timent de l'Indre 5 rue Albert 1er
BP48

36001 CHATEAUROUX CEDEX

Email : PerotS@d36.ffbatiment.fr

Fixe bureau : 02 54 08 77 03

Entreprise

Raison sociale																			
Adresse																			
Code postal				Ville						Cedex									
Contact																			
T° l° phone						Port				Email									
Siret (14 chiffres)										Effectif									
OPCO/FAF		Constructys				FAFCEA				Autres:		ATLAS				OPCO2i			

Stagiaire

Nom :					Pr° nom :			
Sexe :	☐	Homme	☐	Femme	Date de naissance :			
Email :					Fonction :			
Statut :	☐	Salari°	☐	G° rant salari°	☐	G° rant non salari°		
CSP :	☐	Ouvrier qualifi°	☐	Ouvrier non qualifi°	☐	ETAM	☐	Cadre
RQTH:	☐	Reconnaissance de la Qualit° de Travailleur Handicap° (RQTH) : Toute personne inscrite, faisant °tat d'une RQTH sur le bulletin d'inscription, b° n°ficiera d'un entretien t°l°phonique pour valider la faisabilit° de son accueil au vu du handicap d°clar°.						

[illegible]

En application de l'ordonnance n°2005-731 du 30 juin 2005, le bon de commande et la facture remplacent la convention de formation (code du travail L.6353-2).

Le règlement des actions de formation est effectuer, @lönscription, comptant, sans escompte.

Fait ©OLIVET, le lundi 4 août 2025.

Pour l'organisme de formation :

TASSEL Adeline
Responsable

Pour le client :

NOM - Qualit° :

- Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions G° n° rales de Vente et du programme joints.
- Je m'engage à diffuser le programme au(x) stagiaire(s) qui vont suivre cette formation.
- Le livret d'accueil stagiaire & le règlement intérieur seront adressés au stagiaire avec sa convocation.
- Je confirme que cette formation répond aux besoins préalablement identifiés avec le/la salarié(e).

Bon pour accord, cachet et signature :